

Note d'information Janvier 2008

Christian ROCHE et ses collaborateurs vous souhaitent une excellente année 2008.

LOI DE FINANCES 2008

IMPOT SUR LE REVENU 2007

Dividendes : Abattement de 40 % et abattement fixe annuel de 1.525 € pour un célibataire et instauration d'un prélèvement libératoire de 18 % sur le brut + CSG-CRDS 11 % = 29 %. Ce prélèvement libératoire devient intéressant si votre revenu par tranche est supérieur à 25.195 €

Tranches d'imposition 2007 :

De 5.687 € à 11.344 €	5,5 %
De 11.344 € à 25.195 €	14 %
De 25.195 € à 67.546 €	30 %
Au-delà	40 %

Adhésion au centre de gestion : jusqu'au 31 mai 2008 pour l'exercice 2008 au lieu, précédemment au 31 mars **et pour 2007 jusqu'au 31 janvier 2008** pour les activités non professionnelles.

Pension alimentaire reversée à des enfants majeurs limitée à 5.568 €.

Achat de la résidence principale : le taux de crédit d'impôt est majoré de 20 à 40 % sur les 12 premières mensualités pour les achats à compter du 6 mai 2007 (acte authentique).

Cessions de valeur mobilière : le seuil annuel de 20.000 € pour le calcul de la plus-value est relevé à 25.000 € pour 2008. A compter du 1^{er} janvier 2008, le taux de 16 % passe à 18 % sur les plus-values + CSG – CRDS 11 % = 29 %. L'augmentation du taux s'applique aussi aux plus-values immobilières.

Apport de brevet par une personne physique à une société : exonération de la plus-value au terme de 8 années complètes de détention des titres.

CSG – CRDS : Prélèvement à la source par la société lors de la distribution de dividendes pour les PME. Reversement au 15 juillet 2008 au Trésor Public pour les distributions entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2008.

IMPOT SUR LES SOCIETES

Non déductibilité des sanctions et pénalités de toute nature ainsi que pour les BIC et Bénéfices agricoles.

Ex : majoration URSSAF pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2007.

Compte courant : taux maximal d'intérêts déductibles 5,32 % pour les exercices clos au 30 novembre 2007.

<u>ISF : nouvelle tranche</u> :	de 770.000 à 1.240.000	0,55 %
	De 1.240.000 à 2.450.000	0,75 %
	De 2.450.000 à 3.850.000	1 %
	De 3.850.000 à 7.350.000	1,3 %
	De 7.350.000 à 16.020.000	1,80 %

Au lieu de payer l'ISF vous pouvez souscrire au capital de PME et 75 % des sommes versées sont déductibles de votre ISF dans la limite de 50.000 € (voir participation-ISF.com).

AVANTAGES EN NATURE 2008

Repas : 4,25 € sauf pour les hôtels – cafés – restaurants 3,21 €.
 Pour les tickets restaurant, limite d'exonération en 2008 : 5,04 €

Logement : pour les salariés hors dirigeants

<i>Rémunération mensuelle brute</i>	<i>une pièce principale</i>	<i>plusieurs pièces principales</i>
Sal. Brut < 1.341 €	60 €	32 € x nbre de pièces
De 1.341 à 1.609,19 €	70 €	45 €
De 1.609,19 à 1.877,39 €	80 €	60 €
De 1.877,39 à 2.413,79 €	90 €	75 €
De 2.413,80 à 2.950,19 €	110 €	95 €
De 2.950,20 à 3.486,59 €	130 €	115 €
De 3.486,59 à 4.022,99 €	150 €	140 €
Sal. Brut supérieur ou égal à 4.023 €	170 €	160 €

Plafond de la Sécurité Sociale : 2.773 € par mois en 2008

Indemnité kilométrique ou véhicule dans l'entreprise : interroger **OPTICAR** au **04 78 29 34 33**

HCR : Pérennisation des aides à l'emploi mais limitation à 30 salariés à temps plein pour 2008.

Contrat de professionnalisation : suppression de l'exonération pour 2008 pour les jeunes de moins de 26 ans.